



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 471-2023

FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement # 471-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement 351-2016 remplaçant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* ».

L'objet de ce règlement est d'imposer, à compter du 1^{er} janvier 2024, sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ et de spécifier les modalités de son indexation.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, date de la publication d'un avis du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* du territoire dans la *Gazette officielle du Québec*. Il peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.


Fait à Windsor,
Ce 20 décembre 2023


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 20 décembre 2023, conformément au *Règlement 457-2022* intitulé *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 20 décembre 2023


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

M^e Edwin John Sullivan, greffier, Ville de Windsor
11 rue Saint-Georges, local 230, Windsor (Québec)
819 845-7888 (poste 128), greffier@villedewindsor.qc.ca